

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 07 août 2007

\*\*\*\*\*  
N° 2007-17

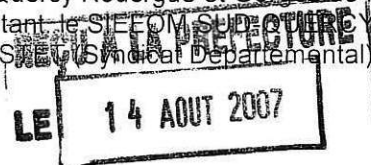
Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 07 août 2007 à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	27 juillet 2007	

Présents : MM..ASTRUC, CAMBON,. COLLIN représenté par M. HEBRAL, MASSAT, GARRIGUES, PLAGES, QUEREILHAC, ROSET, ROUCOLLE, SAUTEDE

MASSAT

Absents excusés : MM. ANDRIEU, DAGEN, GUIRBAL, MOUNIE, MOIGNARD, NONORGUES, STEIN

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. CASSE (Représentant le SIECOM Sud-Ouest),  
MM. BARON et GINESCU (Syndicat Départemental).



OBJET : Matières de vidange - Réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de traitement pour la zone Nord-Est du département

Le Président rappelle que lors de la réunion du Comité Syndical d'avril dernier, a été évoqué le sujet particulier du traitement des matières de vidange.

Le schéma départemental d'élimination de ces matières, présenté à cette occasion par les services du Conseil Général, met en évidence le cas du secteur Nord-Est du département. Ce secteur ne dispose pas a priori de station d'épuration de capacité suffisante, ce qui rend nécessaire la création d'une unité spécifique.

Lors de cette réunion, le principe d'une réalisation de l'équipement nécessaire sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental, conformément aux possibilités ouvertes par les nouveaux statuts, a été retenu. Pour mener à bien ce projet, il a été décidé de faire procéder dans un premier temps à une étude de faisabilité.

Une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études spécialisés et, à l'issue de cette consultation, la meilleure proposition émane du Cabinet GEI pour un montant de 5 600 € HT.

L'étude portera essentiellement :

- sur l'estimation des volumes à traiter et leurs variations saisonnières,
- l'étude, l'analyse et la comparaison de trois solutions d'implantation et la détermination d'une implantation préférentielle,
- l'étude plus détaillée de la solution préférentielle prenant en compte les différentes contraintes du site, de son environnement, etc...

- l'estimation indicative du coût de réalisation de l'opération et du coût annuel de fonctionnement de l'installation.

Le délai de réalisation de l'étude est fixé à 4 semaines pour la remise d'un rapport provisoire et de 2 semaines pour l'établissement du rapport définitif prenant en compte les différentes observations formulées au premier stade.

\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve les propositions présentées par le Président,
- Autorise le Président à signer le contrat correspondant avec le cabinet G.E.I pour un montant de 5 600€ HT.

**ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU**

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 AOÛT 2007**

ET DE SA PUBLICATION LE **14 AOÛT 2007**

Montauban, le **14 AOÛT 2007**

**LE PRÉSIDENT,**

**JEAN CAMBON**

*Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

